



Pilotage Te Ara Tai

Tahiti & her islands pilots association

www.pilotage.pf • pilotmar@mail.pf



Phone. (689) 48 04 54

Mobile. (689) 73 52 63

• (689) 73 52 66

Fax. (689) 48 04 52

(689) 73 52 64

• (689) 73 52 67

BP 9073 Motu Uta

• 98715 Papeete - Tahiti

• French Polynesia

Présentation de la Station de pilotage

Les origines : Dès les premières heures du 19^{ème} siècle, des témoignages de navigateurs européens font état de l'existence de pilotes pour conduire les navires dans les rades de Taunoa, de Papeete, de Moorea et des Iles Sous Le Vent. Règlementé par des textes en langue tahitienne, l'organisation du service du pilotage des navires escalant à Tahiti et Moorea est retranscrite dans la Loi XXVIII du recueil des Lois du Code Tahitien de 1842, sous le sous le règne de Pomare IV.

XXVIII.

CONCERNANT LE PILOTAGE ET L'ANCRAGE DES BATIMENTS.

Loi concernant les pilotes et les valeurs que devront payer pour droit d'ancrage tous les bâtiments qui mouilleront à Tahiti et Moorea.

Art. 1^{er}. La reine et les Sept nommeront à l'office de pilote ceux qui conviendront pour en remplir les fonctions. — Il devra y avoir deux pilotes réellement établis à Papeete, qui recevront une nomination réelle; afin que les navires ne restent pas longtemps à attendre le pilote, — ils s'accorderont bien tous deux sur la manière dont ils devront agir pour se rendre tour à tour à bord des bâtiments qui viendront en vue. — Qu'ils ne se rendent point tous les deux à bord du même navire; — qu'ils ne manquent point non plus tous les deux de s'y rendre, chacun pensant que l'autre soit parti, tandis qu'il ne l'est point. — Qu'ils ne soient point envieux l'un de l'autre; qu'ils s'accordent bien; voilà ce qui est convenable.

Art. 2. Lorsqu'un navire viendra en vue et que, s'étant approché à petite distance, il hissera le pavillon du pilote, l'un des pilotes devra se rendre à bord et le conduire au mouillage dans le port; — et lorsque le bâtiment sera prêt à partir, le capitaine en prévendra le pilote, et celui-ci conduira le navire en dehors au large, où il en abandonnera la conduite au capitaine.

Ce service a connu depuis, plusieurs modes de gestion : En septembre 1852, un corps des pilotes est institué et placé sous l'autorité de l'Administration des Etablissements Français d'Océanie. Il se réorganise en service privé de 1896 à 1931, puis de nouveau rattaché à l'Administration, il intègrera le Port Autonome de Papeete lors de la création de ce dernier en 1962. Il sera finalement concédé en gestion privée le 1^{er} octobre 1996 et placé sous la tutelle administrative de la Direction Polynésienne des Affaires Maritimes pour ce qui est du contrôle des conditions de recrutement et du maintien du niveau de compétences des pilotes, et d'une façon générale de la qualité du service du pilotage.

Les locaux de la station :



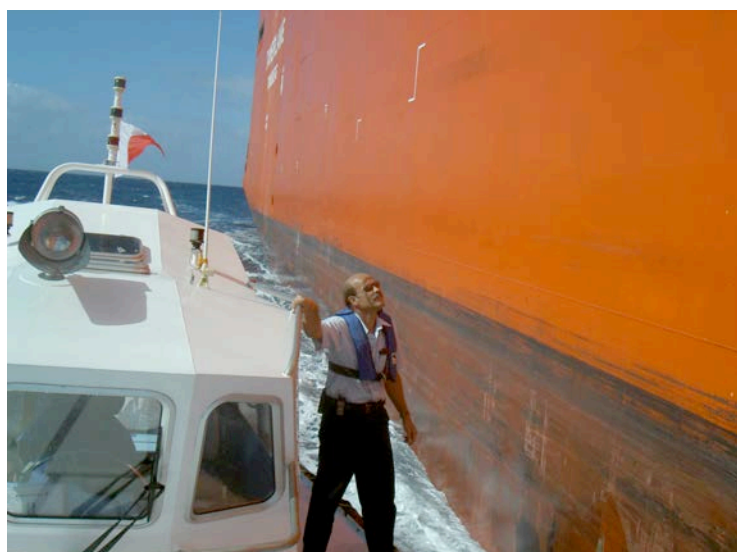
Ils sont situés à Motu Uta près du bâtiment administratif du Port Autonome de Papeete

Le matériel naval : La station arme deux pilotines en aluminium construites sur le chantier « Marinalu » de Raiatea :

- JW AHNNE : 10.80m / 380 cv / 19nds en exploitation / mise en service en 1999.
- VAI ARA : 8.00m / 230 cv / 23nds en exploitation / mise en service en 2005.



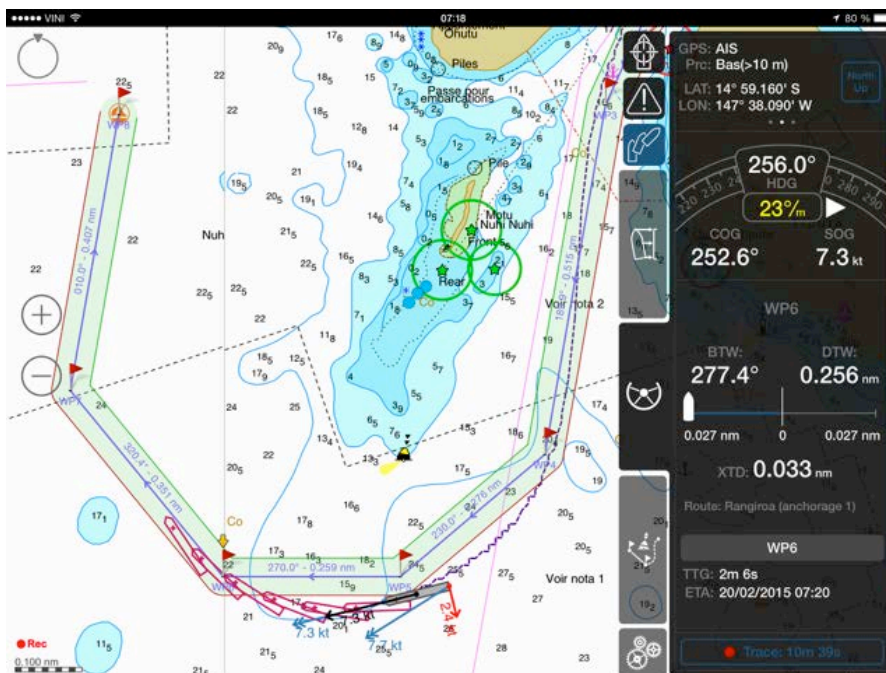
Le matériel de protection individuelle : Lors des transferts en haute mer, les pilotes portent un gilet de sauvetage autogonflant avec lampe stroboscopique pour le repérage de nuit. Leur personnel embarqué porte un gilet de travail gonflable, également doté d'une lampe stroboscopique.

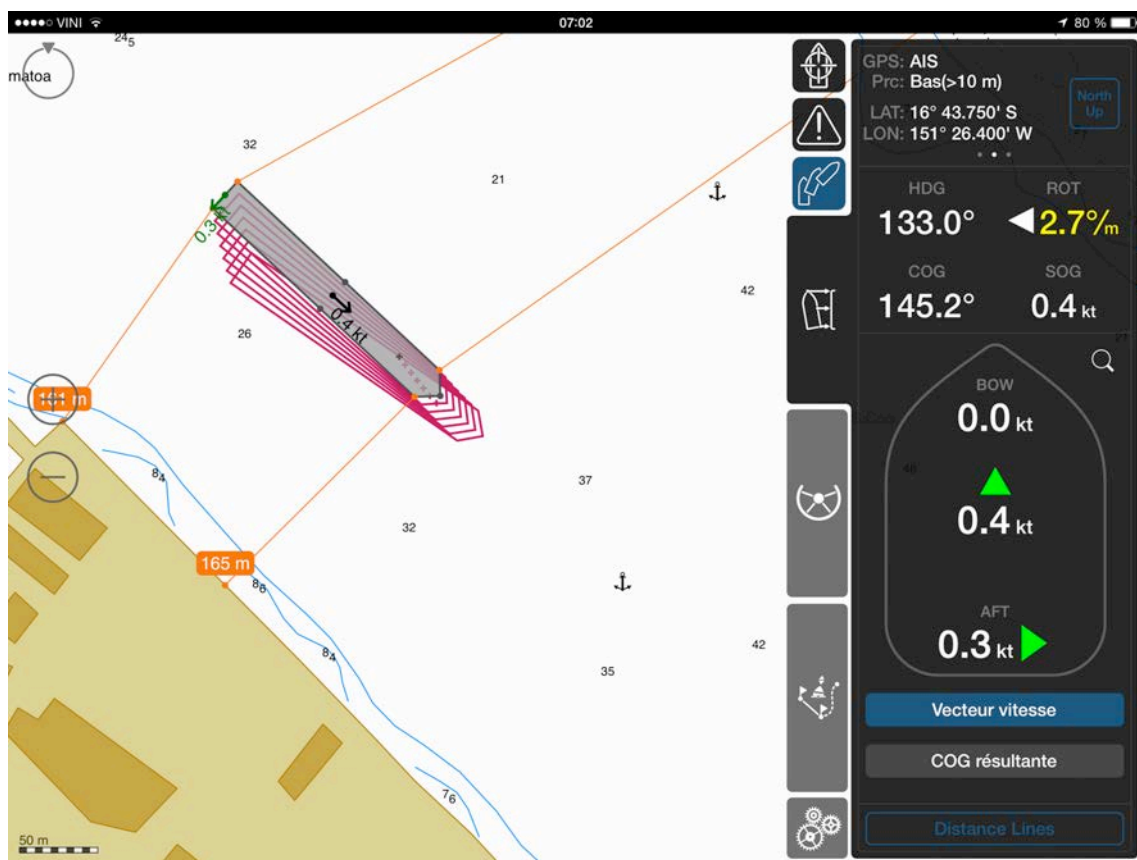
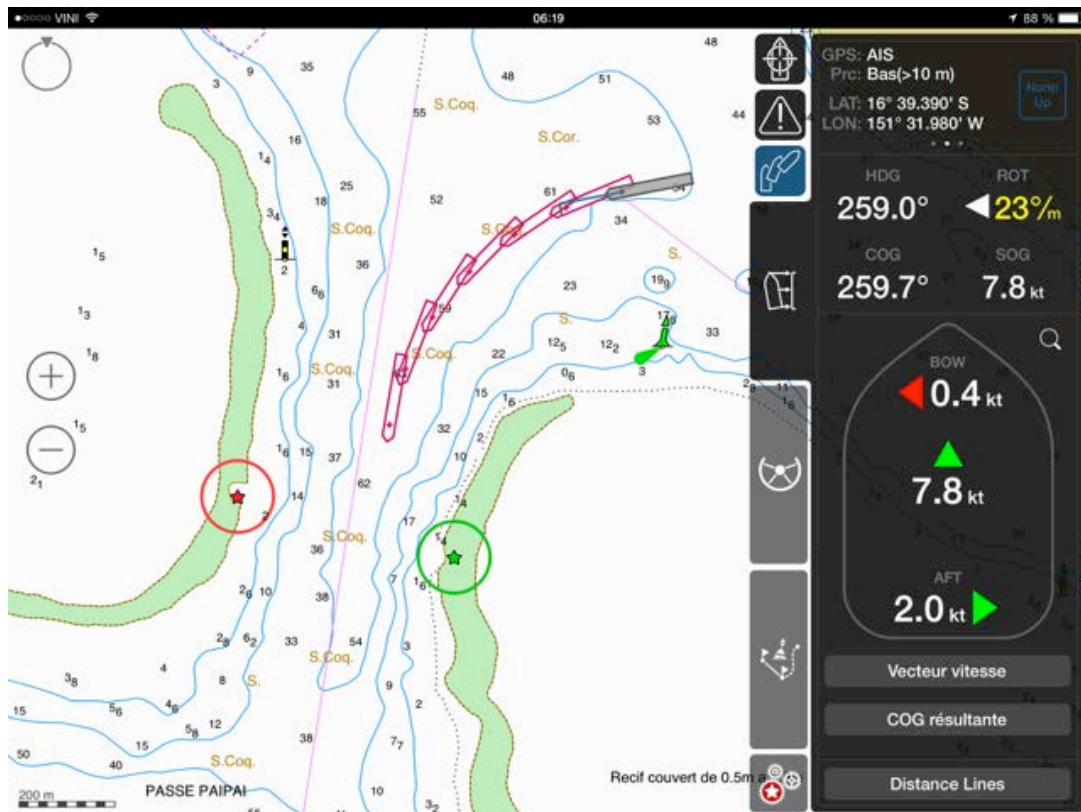


Les deux vedettes de pilotage de la station sont depuis quelques années équipées de dispositifs de récupération d'homme à la mer. Il s'agit de portiques de levage basculants permettant la récupération d'un corps inerte.



Le matériel informatique : Les tablettes électroniques dont disposent les pilotes leur permettent même en déplacement dans les îles, de maintenir les échanges avec les navires, de consulter à distance et en temps réel le planning des opérations. Ces tablettes disposant en outre d'un logiciel de cartographie marine, d'un GPS performant, et d'une connexion wifi aux appareils de bord, apportent une aide précieuse à la **présentation des « plans de passage »** aux équipes de passerelle. Elle peut ainsi être utilisée en fonction PPU (Pilot Portable Unit) : projection des trajectoires et des distances instantanées aux obstacles les plus proches, et calcul de la vitesse d'abattée notamment. L'enregistrement des trajectoires effectivement suivies permet en outre une analyse à postériori des opérations réalisées.





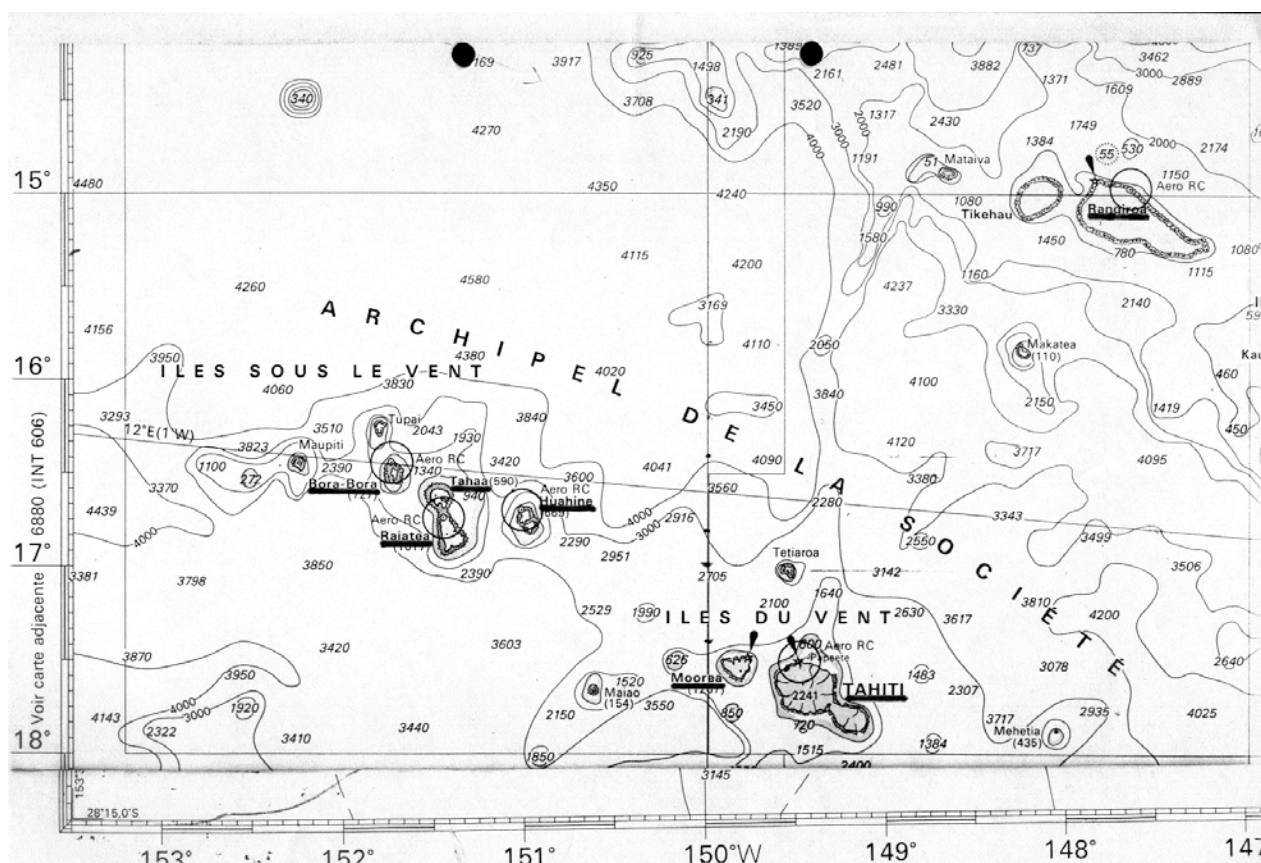
L'effectif : L'effectif de la station se compose de cinq pilotes et 2 patrons de pilotines.

L'activité en chiffres sur 2014 :

- 2044 opérations de pilotage (409 opérations par pilote) dont 689 hors Papeete
- + 306 sous licence de capitaine-pilote,
- 55.253.342 m3 de volume piloté,
- 17.000 heures d'activité dont 27,6% sur la zone portuaire de Papeete et 72,4% dans les îles,
- 123 déplacements hors de Papeete pour 12350 heures (515 jours),

Les Zones de pilotage obligatoire :

- A ce jour, les zones de pilotage obligatoire en Polynésie française couvrent les îles de Tahiti, Moorea, Huahine, Raiatea-Tahaa, Bora bora, et Rangiroa.
- Les pilotes de la station sont toutefois amenés à piloter à la demande de certaines compagnies dans d'autres îles, et plus particulièrement à Fakarava, Nuku Hiva, et parfois Hiva Oa.



La Certification ISO 9001 : Certifiée ISO 9001 depuis 2006, la deuxième visite triennale du LRQA (Lloyd Register Quality Assurance) début janvier 2013 a permis la reconduction pour 3 ans de la certification ISO 9001-2008 de la Station TE ARA TAI.

La revalidation des brevets de capitaine :

Bien que non imposée par la réglementation du pilotage, les pilotes maintiennent volontairement leur brevet de Capitaine en cours de validité.

Les deux patrons de pilotines de la station sont quant à eux détenteurs de brevets de Capitaine 500 soumis à revalidation quinquennale réglementaire.



CERTIFICAT D'APPROBATION

Nous certifions que le Système de Management de la Qualité de la société:

FEDERATION FRANCAISE DES PILOTES MARITIMES
Station de Pilotage de Te Ara Tai
MOTU UTA
98715 TE ARA TAÏ PAPEETE, France

a été approuvé par la société Lloyd's Register Quality Assurance
selon les normes de Management de la Qualité suivantes:

ISO 9001:2008

Le Système de Management de la Qualité concerne:

**Fourniture de services de pilotage incluant les opérations de
prise en charge des commandes des agents et des navires,
d'embarquement et de débarquement des pilotes.**

Ce certificat fait partie de l'approbation identifiée sous le certificat numéro FQA 0351938

Certificat d'approbation No: FQA 0351938/21	Première approbation:	18 Décembre 1997
	Certificat en cours:	01 Janvier 2013
	Expiration du certificat:	31 Décembre 2015

Emis par: Lloyd's Register Quality Assurance France SAS



Le présent document est soumis aux dispositions énoncées au verso
1, boulevard Vivier Merle, 69443 Lyon cedex 03

Cette approbation est soumise aux procédures d'audit, de certification et de surveillance de LRQA.
L'utilisation du logo d'accréditation UKAS désigne l'accréditation par rapport aux activités couvertes par le Certificat d'Accréditation Numéro 001
Marché Révisé 13



Dans le cadre de la revalidation des brevets de Capitaine, les pilotes sont notamment amenés à suivre tous les 5 ans le stage de maintien des connaissances en Médical 3 (36 heures dont 16 heures au SMUR 987), organisé par la Fédération Polynésienne de Protection Civile.

Les deux patrons de pilotines suivent également tous les 5 ans le stage de maintien des connaissances en Médical 2 (21 heures) organisé par le même organisme.



Toujours dans le cadre de la revalidation des brevets de Capitaine, la station de pilotage a d'ores et déjà inscrit pilotes et personnel aux sessions de formation / rafraîchissement en ECDIS (Electronic Charts Display and Information System), GMDSS Global Maritime Distress & Safety System) et autres modules qui seront dispensées sur 2015 et les années à venir par le Centre des Métiers de la Mer de Polynésie française.



Le maintien du niveau de compétences en pilotage :

Conformément aux recommandations de la Directive A960 de l'Organisation Maritime Internationale, et pour répondre au mieux aux attentes de ses clients (capitaines et opérateurs de navires, et agents maritimes) et des parties intéressées, la station de pilotage TE ARA TAI s'applique à maintenir les compétences professionnelles de ses pilotes au plus haut niveau à la fois par des formations continues internes, et des sessions de formations externalisées vers des centres hautement spécialisés.



Formations Internes : La station assure la formation initiale en pilotage des navires de ses jeunes recrues sur de nombreuses séries d'opérations menées sous l'encadrement d'un pilote parmi les plus anciens. Cette méthode éprouvée donne lieu à habilitation du pilote au fil des années et de sa progression par tranches de volume : minimum 5 ans pour une habilitation « tous tonnages ».

Formations Externes :



La station TE ARA TAI envoie chaque pilote à l'issue de 5 ans de pilotage, puis tous les 5 ans pendant sa carrière au Centre de manœuvres sur modèles réduits de Port Revel. Ce centre ARTELIA leur délivre des formations personnalisées de 40 heures. Les programmes généralement retenus par la station comprennent des manœuvres aux canevass parmi les plus complexes (chenaux étroits, petits fonds, assistance ou non de remorqueurs, etc.), des manœuvres d'urgence, et des sessions de perfectionnement à l'utilisation des propulsions de type AZIPODS





Parallèlement, la station missionne chaque année deux de ses pilotes en stage d'entraînement aux manœuvres de navires sur son simulateur de manœuvre.

Ce simulateur « Full Mission Bridge » que la station Te Ara Tai partage depuis 2009 avec 14 autres stations du littoral Atlantique, de Bretagne, et d'Outre-mer, pour une quote-part d'investissement de **35.000 €**, est implanté sur le port de Nantes dans un hangar en bord de Loire. Cet outil dont les performances évoluent au fil des années, permet à tous les pilotes des stations partenaires de pratiquer des manœuvres de navires de tous types et de toutes dimensions dans leurs zones d'activités respectives. Ce matériel leur permet également d'analyser les demandes de pilotage de nouveaux navires aux dimensions extrêmes pour leurs ports, de valider de nouveaux canevas de manœuvres, de mesurer l'emprise sur le plan d'eau portuaire de constructions en projet, d'évaluer l'efficacité de remorqueurs aux puissances et modes de propulsion différents, et d'améliorer leurs procédures en manœuvres d'urgence.



Les échanges au sein de la profession :

Toujours dans le cadre de l'entretien des connaissances en pilotage, la station participe à des échanges réguliers avec la profession. Membre permanent de la FFPM (Fédération française des pilotes maritimes), et par extension de l'EMPA (European Maritime Pilots Association) et de l'IMPA (International Maritime Pilots Association), la station TE ARA TAI mandate chaque année un de ses pilotes pour assister à Paris, au Congrès annuel des pilotes maritimes de France et d'Outre-mer, ainsi qu'un autre de ses pilotes pour assister au Congrès de l'IMPA lequel se réunit tous les deux ans dans un port du monde différent.



FFPM / Fédération Française
des Pilotes Maritimes

C'est notamment dans le cadre de ces échanges que la Station TE ARA TAI reçoit pour la première fois du 20 au 26 avril 2015 les présidents des stations de pilotage de France et d'Outre-Mer.

Le soutien au développement du Pays par l'activité maritime :

Outre de participer aux travaux des instances maritimes locales (Sous-comité Hydrographique, Commission Régionale de Sécurité, Conseil portuaire, etc.) la Station de pilotage TE ARA TAI est depuis fin 2008 un des piliers fondateurs du mouvement de promotion du tourisme de croisière en Polynésie française. Le président actuel de la station est également président de TAHITI CRUISE CLUB, et de la SOUTH PACIFIC CRUISE ALLIANCE : La première association regroupant des professionnels d'activités liées au tourisme de croisière et des institutionnels du Pays, participe aux côtés du gouvernement à la restructuration globale de la destination croisière. La seconde regroupe les représentants du tourisme spécialisés croisière de Fiji, Samoa, Samoa américaines, Royaume de Tonga, Iles Cook, Iles Pitcairn, Nouvelle Calédonie, et Polynésie française, et assure la promotion de la zone Pacifique Sud insulaire auprès des opérateurs du monde entier lors du plus important salon B2B de la croisière qui se tient chaque année en mars à Miami.

Enfin, la Station de pilotage est membre du Conseil d'Administration du CLUSTER MARITIME DE POLYNESIE FRANCAISE.



MEMBRE FONDATEUR



Cluster Maritime Polynésie Française

la fatata mai te pahi i te ava...
Hoe atura te pailati i tua...

Ture XI no te Basilea a Teururai i Huahine - Pomare IV